



COMMUNIQUÉ FINANCIER

Tremblay-en-France, le 19 février 2025

Aéroports de Paris SA

Résultats annuels solides Objectifs 2024 atteints

Résultats annuels 2024 :

- ◆ **Chiffre d'affaires** : 6 158 M€, en croissance de +12,1 % sous l'effet de la croissance du trafic, en particulier à l'international, et d'une bonne dynamique des activités commerciales, avec un chiffre d'affaires par passager Extime Paris¹ de 32,1 € (+4,9 %) ;
- ◆ **EBITDA courant**² : 2 068 M€, soit une hausse de +5,7 %, supérieure à l'objectif, tiré notamment par TAV Airports ;
- ◆ **Résultat opérationnel courant** : 985 M€, en baisse de (20,5)%, en raison de l'effet comptable non-cash de la fusion de GIL et GAL en Inde, pour -330 millions d'euros ;
- ◆ **Résultat net part du Groupe (RNPG)** : 342 M€. Ce montant s'établit à 638 M€ en neutralisant les éléments ponctuels³, y compris l'effet mentionné ci-dessus ;
- ◆ **Dette financière nette** : 8 572 M€, pour un ratio d'endettement de 4,1x l'EBITDA courant, ou 3,9x l'EBITDA courant en considérant la dette financière nette ajustée (hors instruments dérivés, voir page 12) ;
- ◆ **Dividende** : proposition d'un dividende, au titre de 2024, de 3,00 € par action⁴, correspondant au plancher cible de dividende ;
- ◆ **Tous les objectifs financiers et prévisions 2024 ont été atteints**⁵.

Perspectives 2025 :

- ◆ **Prévision de trafic à Paris Aéroport en 2025 inchangée** : croissance annuelle⁶ de + 2,5 % à + 4,0 % ;
- ◆ **CA / Pax Extime Paris désormais attendu, en 2025**, en croissance de + 4,0 % à + 6,0 % par rapport à 2023 (précédemment : + 3,0 % à + 5,0 % par rapport à 2023) ;
- ◆ **EBITDA courant** : perspective confirmée d'une croissance annuelle⁶ supérieure à + 7,0 % en 2025 ;
- ◆ **Dette Nette / EBITDA courant** : ratio d'endettement attendu dans une fourchette cible inchangée de 3,5x à 4,0x l'EBITDA courant en 2025, incluant la hausse de la fiscalité en France ;
- ◆ **Dépenses annuelles moyennes d'investissements (capex)** précisées pour 2025 : jusqu'à 1 Md€ pour ADP SA et jusqu'à 1,4 Md€ à l'échelle du groupe (précédente prévision équivalente à 1,2 Md€ et 1,8 Md€ respectivement) ;
- ◆ **Politique de dividende** : taux de distribution de 60 % du RNPG ;
- ◆ **Régulation économique pour Paris Aéroports** :
 - ◆ **Homologation des tarifs** des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2025, portant sur une hausse moyenne de +4,5 % ;
 - ◆ **Lancement des travaux d'élaboration d'un contrat de régulation économique (CRE).**

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec les résultats annuels 2023.

Les chiffres clés sont présentés sous la forme d'un tableau en page 2 du présent communiqué.

Les hypothèses, prévisions et objectifs sont synthétisés en page 22 et les perspectives sont exposés en page 23 du présent communiqué.

Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 2.

¹ Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

² A compter de la présente publication l'indicateur financier précédemment désigné "EBITDA" est désigné "EBITDA courant". Cette évolution a pour objectif de mieux refléter la nature exclusivement courante des éléments inclus dans le calcul de l'indicateur. Sa définition, figurant en annexe 2 du communiqué, et son calcul, sont inchangés.

³ Les éléments ponctuels (éléments "one-offs"), sont détaillés dans l'annexe 3 du présent communiqué.

⁴ Tel que proposé par le conseil d'administration du 19 février 2025, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2024, prévue le 15 mai 2025 et qui sera convoquée ultérieurement par le conseil d'administration.

⁵ L'atteinte des prévisions et objectifs financiers relatifs à l'année 2024 est présentée en page 21 du présent communiqué.

⁶ Croissance comparée à l'année qui précède.

Les résultats annuels 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2025 après avoir été examinés par le comité d'audit le 14 février 2025. Les procédures d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après : (i) la revue des événements postérieurs à la clôture, (ii) la finalisation des vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, (iii) la finalisation des travaux sur la présentation requise dans le rapport financier annuel des comptes au format ESEF.

Données clés

INDICATEURS OPÉRATIONNELS

	2024	2023	Var. 2024/2023	
Trafic du Groupe ADP ⁷	363,7 Mpax	336,5 Mpax	27,2 MPax	+8,1 %
dont trafic de Paris Aéroport	103,4 Mpax	99,7 Mpax	3,7 MPax	+3,7 %
CA / Pax Extime Paris	32,1 €	30,6 €	1,5 €	+4,9 %

RÉSULTATS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2024	2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	6 158	5 495	663	+12,1 %
EBITDA courant	2 068	1 956	112	+5,7 %
Résultat opérationnel courant	985	1 239	(254)	(20,5) %
Résultat financier	(152)	(227)	75	(33,0) %
Résultat net part du Groupe	342	631	(289)	(45,8) %

	Au 31 déc. 2024	Au 31 déc. 2023	Var. 2024/2023	
Dette financière nette	8 572 M€	7 934 M€	638 M€	+8,0 %
Dette financière nette / EBITDA courant	4,1x	4,1x	0,0x	-

⁷ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

Philippe Pascal, Président-directeur général, a déclaré :

« Avant tout, au nom du Conseil d'administration et de toute l'entreprise, j'aimerais adresser nos sincères remerciements à Augustin de Romanet pour tout ce qu'il a accompli au cours des 12 dernières années à la tête du Groupe ADP. Par sa vision et son engagement, il a été un acteur clé de la transformation de l'entreprise, marquée par son expansion internationale, la transition vers un modèle décarboné et le déploiement d'initiatives majeures en matière d'hospitalité. Sous sa direction, l'entreprise a su avec détermination surmonter les périodes les plus critiques, comme la pandémie de Covid-19, ou les défis les plus enthousiasmants, comme le lancement du CDG Express et l'accueil réussi des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les aéroports parisiens en 2024. C'est une grande fierté de lui succéder à la présidence du Groupe ADP pour relever, avec l'ensemble des collaborateurs, les défis qui nous attendent.

Nous avons accueilli en 2024 près de 364 millions de passagers dans l'ensemble de notre réseau d'aéroports, soit 8,1 % de plus qu'en 2023. A Paris, le trafic est en hausse de 3,7 % avec 103 millions de passagers, et les activités de commerces et services continuent d'enregistrer une croissance remarquable, tirée par un chiffre d'affaires par passagers Extime Paris atteignant un nouveau record, à 32,1 €.

Le Groupe ADP publie encore une fois des résultats financiers robustes. Tous les objectifs 2024 ont été atteints. Le chiffre d'affaires consolidé, en croissance de +12,1 %, s'établit à un niveau jamais atteint auparavant de 6,2 milliards d'euros. L'EBITDA courant dépasse pour la première fois 2 milliards d'euros, en hausse de +5,7 %, malgré l'introduction en 2024 de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance en France. La baisse du résultat net part du groupe s'explique par un effet comptable qui ne se reproduira pas en 2025. Conformément à la politique de distribution, un dividende de 3 € par action est proposé au vote de la prochaine assemblée générale.

2025 marque les 80 ans de la création de l'entreprise. Elle dispose d'atouts et d'un collectif solide pour se projeter dans l'avenir. Le socle posé avec la feuille de route stratégique 2025 Pioneers doit maintenant nous permettre d'accélérer la transformation du groupe.

Nous entendons accroître nos investissements dans les infrastructures avec une vision de long terme. Cela est essentiel pour Paris Aéroport, où nous devons accompagner la transition écologique du secteur, adapter nos infrastructures à l'évolution du trafic aérien, et soutenir la performance de nos clients compagnies aériennes. Je souhaite fédérer l'ensemble des acteurs aéroportuaires et territoriaux autour d'un projet commun, porteur d'une nouvelle dynamique industrielle et humaine. C'est dans cet esprit que nous lançons la préparation d'un nouveau Contrat de Régulation Économique (CRE) dont la mise en place début 2027 permettrait de renforcer à la fois la visibilité et l'exigence de performance opérationnelle.

Par ailleurs, nos deux autres priorités seront la sécurisation de la contribution financière des activités à l'international et le développement du modèle Extime, tant à Paris qu'à l'international.

Dans ce cadre, le Groupe ADP pourra s'appuyer sur sa croissance organique et sa discipline financière pour assurer une allocation équilibrée de son capital, incluant une politique de distribution inchangée de 60 % du résultat net part du groupe. Les objectifs financiers 2025 sont par ailleurs confirmés. Les perspectives pour l'année 2026, point d'entrée avant le démarrage d'un CRE envisagé pour 2027, seront déterminées dans le cadre de la préparation d'un dossier public de consultation.

J'aurai à cœur d'exercer mes fonctions avec écoute, ouverture et préoccupation du temps long.»

Commentaires sur l'actualité du groupe depuis le 1^{er} janvier 2024

Les actualités nouvelles par comparaison à celles figurant dans le communiqué de résultats du chiffre d'affaires des 9 mois 2024 sont signalées par [nouveau] et celles comportant des mises à jour sont signalées par [mis à jour].

Gouvernance

Nomination de Philippe Pascal aux fonctions de Président-directeur général de la société Aéroports de Paris [mis à jour]

A la suite des décisions prises successivement par le Premier ministre le 21 mai 2024 puis le ministre de l'économie des finances et de l'industrie le 19 décembre 2024, M. Augustin de Romanet a exercé, à partir du 21 mai 2024, les fonctions de Président-directeur général de la société Aéroports de Paris par intérim, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique. Les décisions susmentionnées sont disponibles sur le site internet de la société.

Le conseil d'administration de la société avait confié au comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, présidé par Madame Sylvia Metayer, la préparation de la succession de M. Augustin de Romanet en vue d'identifier les meilleurs candidats à cette fonction.

Les services du Président de la République française ont diffusé le 20 janvier 2025 un communiqué indiquant que ce dernier envisageait la nomination de M. Philippe Pascal en qualité de président-directeur général de la société Aéroports de Paris. Les commissions intéressées de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées respectivement les 5 et 12 février 2025, dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, sur ce projet de nomination.

À l'issue du Conseil d'administration du 18 février 2025, M. Philippe Pascal a été nommé Président-directeur général à compter de cette date.⁸

Composition du conseil d'administration [mis à jour]

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2024, a approuvé le renouvellement de 7 administrateurs et la nomination de 4 censeurs). Par ailleurs, les salariés d'Aéroports de Paris SA et des filiales Hub One et Extime Duty Free Paris (EDFP) ont élu le 24 mai 2024 leurs représentants au Conseil d'administration d'Aéroports de Paris SA pour 5 ans à compter du 15 juillet dernier. Du 21 mai 2024 au 18 février 2025, M. Augustin de Romanet a exercé les fonctions de Président-directeur général de la société par intérim. Enfin, M. Philippe Pascal a été nommé Président-directeur général le 18 février 2025. Il avait été coopté au poste d'administrateur par le Conseil d'Administration du même jour après que . de Romanet ait quitté ses fonctions.

Ainsi, à ce jour, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. Philippe PASCAL, Président-directeur général, administrateur non indépendant
- M. Séverin CABANNES, administrateur référent indépendant
- M. Jacques GOUNON, administrateur non indépendant
- M. Olivier GRUNBERG, administrateur indépendant
- La société Predica - Crédit Agricole Assurances, administrateur indépendant dont le représentant permanent est M. Matthieu LANCE
- Mme Sylvia METAYER, administratrice indépendante
- M. Pierre CUNÉO, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Cécile de GUILLEBON, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Fanny LETIER, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- M. Stéphane RAISON, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Perrine VIDALENCHE, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme May GICQUEL, administratrice représentant l'État
- M. Jean-Paul JOUVENT, administrateur élu représentant des salariés
- M. Yves PASCART, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Marie-Anne DONSIMONI, administratrice élue représentant des salariés
- M. Fayçal DEKKICHE, administrateur élu représentant des salariés
- M. Mouhsine ELKETRANI, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Valérie SCHORGERE, administratrice élue représentant des salariés

Censeurs avec voix consultative nommés par l'assemblée générale :

- La maire de la ville de Paris, Mme Anne HIDALGO
- Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, M. Didier MARTIN
- La Présidente de la région Île-de-France, Mme Valérie PECRESSE
- Le Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, M. Pascal DOLL.

⁸ Voir communiqué du 18 février 2025 et décision du 18 février 2025 du ministre de l'économie des finances et de l'industrie disponibles sur le site internet de la société dans la section "information réglementée AMF".

Composition du Comité de la stratégie et des investissements du conseil d'administration [nouveau]

La fin du mandat d'administrateur de Monsieur Augustin de Romanet a entraîné la fin de sa mission au sein du Comité de la stratégie et des investissements.

A ce jour, la composition du comité de la stratégie et des investissements est la suivante :

- Mme May GICQUEL, administratrice représentant l'Etat,
- Mme Cécile de GUILLEBON, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État,
- M. Pierre CUNÉO, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État,
- M. Fayçal DEKKICHE, administrateur élu représentant des salariés,
- M. Mouhsine ELKETRANI, administrateur élu représentant des salariés.

Nominations au sein de la société Aéroports de Paris [nouveau]

Sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 18 février 2025, a nommé Mme Justine Coutard en qualité de Directrice générale déléguée de la société.

Disposant des mêmes pouvoirs que le Président-directeur général à l'égard des tiers, Mme Coutard aura plus particulièrement la charge, au sein de la société, des enjeux de développement durable et d'aménagement.

Le 18 février 2025, Philippe Pascal, Président-directeur général, a procédé aux nominations suivantes au sein du Comité exécutif de la société :

- Mme Christelle de Robillard, Directrice générale adjointe finances, stratégie et administration, à compter du 2 avril 2025 ;
- Mme Laurence Faure, Directrice de l'aéroport Paris-Orly à compter du 18 février 2025.

Plateformes parisiennes

Réouverture d'infrastructures à Paris-Charles de Gaulle [mis à jour]

Afin d'accueillir les flux de passagers de l'été 2024 et d'accompagner la croissance du trafic à Paris-Charles de Gaulle, les terminaux 2C et 2A ont rouvert leurs portes le 28 mai 2024 et le 2 juillet 2024 respectivement.

La fermeture des terminaux 2C et 2A a permis de mettre les trieurs à bagages au niveau des meilleurs standards aéroportuaires et de renforcer les capacités d'accueil de la police aux frontières. Il a de même été mis en place des sas PARAFE additionnels. Enfin, le parcours des passagers (salle d'embarquement, équipements électromécaniques, signalétique, etc.) a été modernisé.

Concertation publique volontaire relative au projet « Paris-Orly 2035 »

Du 26 février 2024 au 26 mai 2024, le Groupe ADP a mené une concertation publique volontaire sur le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 ». Cette concertation a permis de recueillir l'avis des parties prenantes, et notamment des riverains, sur le futur de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.

Le projet Paris-Orly 2035 a pour objectif d'incarner un nouveau modèle aéroportuaire porté par l'exigence d'excellence environnementale et de qualité de service du Groupe ADP.

Les éléments du projet qui ont été présentés dans ce cadre, notamment les caractéristiques, les phasages et les montants d'investissements, constituant des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer en conséquence de la concertation ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales à venir.

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 [mis à jour]

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont vu Paris Aéroport devenir la porte d'accès à la compétition pour les spectateurs, les athlètes et les délégations. Groupe ADP a ainsi déployé des moyens importants pour s'assurer de la meilleure expérience pour tous les passagers et un parcours adapté aux spécificités du trafic olympique.

Un poste de commandement dédié au JOP, réunissant nos partenaires compagnies aériennes, les services compétents de l'État et Paris 2024, avait été mis en place entre le 8 juillet et le 11 septembre 2024 pour coordonner et gérer en temps réel les flux relatifs aux JOP. Ce dispositif s'est également appuyé sur 1 500 volontaires collaborateurs du Groupe ADP, déployés dans nos aéroports afin de faciliter les flux passagers et les opérations. 20 exercices sur le terrain ont été réalisés en amont pour garantir la préparation et la robustesse du dispositif.

Après les cérémonies de clôture, les vagues de départ des délégations, concentrées sur quelques jours, ont nécessité la mise en place d'un dispositif exceptionnel incluant notamment l'enregistrement anticipé des bagages au Village olympique, leur mise sous scellés avant transfert vers des installations dédiées à l'aéroport, puis leur embarquement dans les avions. Les athlètes, quant à eux, ont eu accès à une salle d'embarquement réservée.

La fluidité du parcours des passagers a été optimisée grâce à l'expérimentation de scanners de sécurité plus rapides, ainsi qu'à l'installation de 50% de sas Parafe supplémentaires par rapport à l'été 2023, facilitant le contrôle automatisé aux frontières. Ce dispositif avait été renforcé par une présence accrue des effectifs de la Police aux frontières.

Le coût des actions mises en œuvre en 2023 et 2024 pour faciliter l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 totalise 50 millions d'euros, dont 8 millions d'euros de charges avaient été engagées et 25 millions d'euros provisionnées dès 2023, limitant l'impact net des jeux sur l'EBITDA courant de l'année 2024 à 17 millions d'euros.

Par ailleurs, les charges relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour 17 millions d'euros, ont été compensées par des recettes supplémentaires, l'opération étant neutre sur l'EBITDA courant 2024.

Processus d'homologation tarifaire 2025 [mis à jour]

Le 18 octobre 2024, Aéroports de Paris a notifié à l'Autorité de régulation des transports (ART) sa proposition de tarifs des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2025 (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026).

Dans le cadre de son contrôle, le régulateur apprécie en particulier le respect de plusieurs principes :

- ◆ la limitation, pour les activités de service public aéroportuaire (caisse aéronautique), du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus ;
- ◆ la juste rémunération des capitaux investis (ROCE) du périmètre régulé d'Aéroports de Paris appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du même périmètre ;
- ◆ la modération de l'évolution des tarifs par rapport aux tarifs en vigueur.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la proposition tarifaire présentée par Aéroports de Paris prévoyait :

- ◆ pour les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, une évolution de + 4,5 % en moyenne, dont une hausse de la redevance PHMR⁹ de + 25 % en moyenne.
- ◆ pour Paris-Le Bourget, une augmentation moyenne des redevances est de + 5,5 %.

Par une décision n°2024-087 du 12 décembre 2024, publiée le 16 janvier 2025, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires applicables aux aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget pour la période tarifaire allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Performance du périmètre régulé en 2024¹⁰ [nouveau]

Au 31 décembre 2024, le ROCE régulé s'est établi à 4,0 %, contre 5,6 % au 31 décembre 2023. Il correspond au rapport entre le résultat opérationnel du périmètre régulé¹¹ après impôt normatif sur les sociétés et la base d'actifs régulés et il est utilisé pour apprécier la performance du périmètre régulé aux termes de l'article L. 6325-1 du Code des transports.

Le résultat opérationnel du périmètre régulé pour l'année 2024 était de 318 millions d'euros, avant impôts sur les sociétés contre 436 millions d'euros en 2023.

Trafic du mois de janvier 2025 [nouveau]

Le lundi 17 février 2025, le groupe ADP a publié les chiffres du trafic du mois de janvier 2025 (voir [communiqué](#)) :

- ◆ le trafic groupe s'est élevé à 28,1 millions de passagers, en hausse de +10,1 % ;
- ◆ le trafic de Paris Aéroports s'est élevé à 7,6 millions de passagers, en hausse de +8,7 %.

Plateformes internationales

Extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039

Le 10 mai 2024, est entrée en vigueur l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG), société exploitant l'aéroport international Queen Alia d'Amman en Jordanie, détenue à 51 % et consolidée en intégration globale par le Groupe ADP. Cette opération comprend :

- ◆ l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années supplémentaires, jusqu'en 2039 ;
- ◆ un rééchelonnement des dettes d'AIG, dont la maturité est allongée de 3,5 années supplémentaires ;
- ◆ le renforcement de la structure financière d'AIG, avec un prêt de la part des actionnaires.

Ces accords contribuent à la stabilité opérationnelle et financière d'AIG, et à sa capacité à accompagner la croissance du trafic en Jordanie.

Un test de dépréciation, tenant compte de l'extension de la concession et des impacts de la restructuration de la dette, a été réalisé dans le cadre de l'élaboration des comptes au 1^{er} semestre 2024. Il a donné lieu à une reprise sur dépréciation, déterminée notamment en fonction des perspectives de trafic à l'aéroport International Queen Alia et comptabilisée au 1^{er} semestre 2024. L'impact ponctuel (*one-off*) de ladite reprise sur dépréciation sur le résultat net part du groupe 2024 s'est élevée à 61 millions d'euros. Par ailleurs, l'ensemble de ces accords ont conduit à une sortie de trésorerie pour AIG d'environ 127 millions d'euros, dont 100 millions d'euros en 2024, sans impact sur le résultat net part du groupe.

Finalisation de la fusion entre GMR Airports Infrastructure (GIL) & GMR Airports Ltd (GAL) [mis à jour]

La fusion entre GIL & GAL a été rendue effective le 25 juillet 2024 à la suite du dépôt, auprès du Registrar of Company, de l'ordonnance du National Company Law Tribunal (NCLT) approuvant le projet.

Cette opération a fait de la holding GMR Airports, groupe aéroportuaire de premier plan dans une région dynamique, une société directement cotée sur les marchés financiers indiens (Ticker : GMRAIRPORT – ISIN : INE776C01039) et dans laquelle le Groupe ADP détient désormais un intérêt économique de 45,7 %¹² (composé d'actions ordinaires d'une part et d'actions préférentielles OCRPS d'autre part).

Cette opération constitue une nouvelle étape majeure après la prise de participation du Groupe ADP dans la société il y a quatre ans, permettant d'en révéler la valeur intrinsèque et d'en assurer la liquidité. Grâce à cette fusion, la société *holding* aéroportuaire indienne simplifie par ailleurs sa structure capitalistique, accroît sa visibilité et son agilité et se place dans les meilleures dispositions pour accompagner la croissance du trafic, poursuivre ses projets aéroportuaires en cours et saisir les opportunités de développements pertinentes en Asie.

La réalisation de la fusion conduit à un jeu de charges et produits en sens inverse lors de l'opération puis au débouclage des obligations convertibles FCCBs, n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe. Ainsi une charge non-cash de -330 millions d'euros impacte négativement le résultat net¹³ du Groupe ADP en 2024, incluant l'impact favorable de la réévaluation des obligations convertibles FCCBs dans les comptes de GAL.

Il est rappelé, qu'à l'inverse, au débouclage des FCCBs, soit au plus tard en 2033, l'extinction de ces instruments au passif de GMR Airports aura un impact positif non-cash sur le résultat net du Groupe ADP. Les apports stratégiques et financiers de l'opération ainsi que la description des impacts comptables susmentionnés sont détaillés dans le [communiqué financier du 25 juillet 2024](#).

Nouveau terminal international à Almaty

Le 1^{er} juin 2024, l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan a inauguré un nouveau terminal international. D'une capacité nominale de 7 millions de passagers, cette infrastructure permet de plus que doubler les capacités de l'aéroport, à plus de 14 millions de passagers et de convertir le terminal existant en un terminal purement domestique. Le nouveau terminal international dispose de 12 portes d'embarquement supplémentaires et de 3 200m² de surfaces commerciales pour offrir aux passagers internationaux une expérience de qualité en *duty free*.

⁹ Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

¹⁰ Données en cours de revue – elles seront attestées par les commissaires aux comptes au second trimestre 2024).

¹¹ Périmètre régulé tel que défini par l'article premier de l'arrêté du 23 mai 2024 relatif aux redevances pour services rendus sur les aérodromes.

¹² Intérêt économique de 45,7% composé de 3 410 614 011 actions ordinaires et 65 111 022 actions préférentielles OCRPS, convertibles sous conditions en 2 604 440 880 actions ordinaires.

¹³ Résultat net part du groupe.

Cession d'ADP Ingénierie

Le 15 octobre 2024, Groupe ADP a réalisé la cession de 100 % du capital social de la société ADP Ingénierie, filiale d'ADP International, à Artelia, un groupe de conseil, d'ingénierie et de gestion de projet à l'international. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la gestion par le groupe ADP de son portefeuille d'activités, visant à maintenir une composition optimale pour l'atteinte des objectifs stratégiques, de développement et de performance financière que le groupe s'est fixé.

Signature du contrat de concession de l'aéroport de Nagpur par GMR Airports

Le 8 octobre 2024, GMR Nagpur International Airport Limited, filiale de GMR Airports a signé le contrat de concession pour développer et opérer l'aéroport international de Nagpur pour une durée de 30 ans, assortis d'une option d'extension pour 30 ans supplémentaires.

L'aéroport, ayant accueilli 3 millions de passagers en 2023, bénéficie d'une position centrale en Inde et contribuera à la trajectoire de croissance de GMR Airports.

Hospitalité et Qualité de service

Fusion des sociétés EPIGO et Extime Food & Beverage Paris

Les sociétés Epigo et Extime Food & Beverage Paris, deux sociétés opératrices de restauration à Paris Aéroport au capital social détenu par Aéroports de Paris et Select Service Partner (SSP), ont fusionné le 8 juillet 2024. Cette opération permet de regrouper dans une même société les opérations de plus d'une centaine de points de vente à Paris Aéroport.

Extime Food & Beverage Paris, la société absorbante et détenue à 50 % par le groupe, restera consolidée par le Groupe ADP par mise en équivalence.

Acquisition de Paris Experience Group et d'Extime PS Inc. (anciennement Private Suite)

Au cours du mois d'octobre 2024, le Groupe ADP a finalisé deux acquisitions dans le segment "Commerces et Services" : Paris Experience Group, créateur d'expériences touristiques en Île-de-France, et Private Suite devenue Extime PS Inc., opérateur de terminaux aéroportuaires exclusifs aux États-Unis. Ces acquisitions, pour un montant combiné de 360 millions d'euros au second semestre 2024, permettent à Extime d'étendre son offre au-delà des aéroports parisiens et d'accroître ses perspectives de croissance à Paris et à l'international.

Paris Experience Group

Le 23 octobre 2024, le Groupe ADP a finalisé l'acquisition de 100% du capital social de Paris Experience Group et de ses sociétés affiliées.

Organisé autour de trois marques principales (Paris City Vision, Mon Petit Paris et Paris Seine) Paris Experience Group propose des visites de musées et monuments historiques, des circuits touristiques dans la ville de Paris et des excursions en Île-de-France et en régions, des déjeuners et dîners croisières et des événements privés sur la Seine.

Paris Experience Group est positionné sur un marché porteur et bénéficie de solides positions : liens anciens facilitant l'accès aux monuments et institutions culturelles, emplacements stratégiques sur la Seine, force commerciale « B to B » (via des agences de voyages, hôtels etc.), notamment sur certains marchés clés comme les États-Unis.

L'acquisition de Paris Experience Group va permettre de faire évoluer la proposition de valeur d'Extime vis-à-vis des touristes durant l'ensemble de leur séjour à Paris. D'un, « créateur d'expériences hors du temps en zone réservée des aéroports parisiens », Extime devient alors pour le touriste un "créateur d'expériences sur tout son séjour à Paris ».

Extime PS Inc.

Le 11 octobre 2024, le Groupe ADP a finalisé l'acquisition de 100 % du capital social de la société américaine Extime PS Inc. (anciennement Private Suite).

Extime PS Inc. développe et opère des terminaux exclusifs pour passagers de vols commerciaux et est présent dans 4 aéroports aux États-Unis, dont 2 où les sites Extime PS Inc. sont déjà en opération, à Los Angeles (LAX) et Atlanta (ATL).

Extime PS Inc. propose des services hauts de gamme sur mesure aux passagers : salons privés, restauration et bar, spa, valet, enregistrement et récupération des bagages, ainsi qu'un parcours confidentiel, personnalisé et sans couture de bout en bout, incluant transport à l'avion en voiture côté piste, contrôles de sécurité et passage des frontières sur place.

Extime PS Inc. est positionnée sur un marché attractif et en pleine expansion à l'international, avec un fort potentiel de croissance, notamment aux États-Unis, où la demande pour des services exclusifs et personnalisés dans les aéroports est particulièrement élevée.

Cette acquisition, qui s'inscrit dans l'ambition de développement à l'international du Groupe ADP, est en ligne avec la stratégie Extime, la marque d'hospitalité et de *retail* aéroportuaire de Groupe ADP, notamment avec sa gamme Extime Exclusive.

Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2024

Six aéroports du Groupe ADP figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des World Airport Awards de l'organisme Skytrax révélé le 17 avril 2024.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe pour la troisième année consécutive et s'établit comme le 6^{ème} meilleur aéroport au monde (contre 5^{ème} en 2023 et 6^{ème} en 2022). Paris-Orly continue sa nette progression, au 30^{ème} rang mondial (contre le 39^{ème} en 2023 et le 46^{ème} en 2022) et est désigné meilleur aéroport régional en Europe.

À l'international, 4 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports :

- ◆ Indira Gandhi à Delhi maintient sa place en 36^{ème} position et demeure le meilleur aéroport en Inde et en Asie du Sud ;
- ◆ Médine prend la 50^{ème} position (+ 2 places) et est nommé meilleur aéroport régional au Moyen-Orient ;
- ◆ Rajiv Gandhi à Hyderabad prend la 61^{ème} position (+ 4 places) ;
- ◆ Goa fait son entrée dans le top 100, en 92^{ème} position.

Emprunts obligataires

Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 7 mai 2024, Aéroports de Paris a procédé avec succès à une émission d'obligations, la première depuis 2020, d'une maturité de 7 ans et d'un montant de 500 millions d'euros. Les titres portent intérêt au taux fixe de 3,375 %.

Remboursement d'un emprunt obligataire

Le 11 juin 2024, Aéroports de Paris a remboursé l'emprunt de 500 millions d'euros de nominal émis le 31 mai 2012. Les titres portaient intérêt au taux fixe de 3,125 %.

Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

Le 14 mars 2024, Aéroports de Paris, comme d'autres exploitants d'infrastructures de transport visés par la taxe, a introduit devant le Conseil d'Etat une question prioritaire de constitutionnalité relative à l'article 100 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Le 12 juin 2024, le Conseil d'État a transmis au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité, estimant que la conformité des dispositions à la Constitution devait être analysée par le juge constitutionnel.

Par sa décision du 12 septembre 2024, le Conseil constitutionnel a déclaré les dispositions contestées de la loi de finances pour 2024 conformes à la Constitution.

Feuille de route stratégique 2025 Pioneers [mis à jour]

Les actions contribuant à la tenue des objectifs de 2025 Pioneers se poursuivent. À fin juin 2024, il a été constaté l'opportunité d'ajuster quatre objectifs afin de les rendre compatibles avec certains facteurs exogènes, tels que : la capacité d'évolution de certaines réglementations, des contraintes opérationnelles liées à la navigation aérienne, la vitesse de renouvellement des flottes de compagnies aériennes ou encore l'absence d'opportunités de marché. Les objectifs ajustés établissent de nouvelles cibles exigeantes au regard du contexte précité et réaffirment la détermination du Groupe ADP et son engagement à atteindre des résultats ambitieux. (voir également le communiqué des résultats semestriels 2024).

À fin décembre 2024, l'évaluation périodique des 20 indicateurs (KPI - Key Performance Indicators) établit que deux d'entre eux ne pourront pas être atteints d'ici la fin de l'année 2025, échéance finale de la feuille de route. Il s'agit du KPI n°4 : « Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ » et le KPI n°16 : « Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation ».

Par ailleurs, un risque de non-atteinte a également été identifié pour deux indicateurs. S'agissant du KPI n°5, lié à l'objectif de satisfaction globale des passagers mesuré par ACI-ASQ, bien que des progrès significatifs aient été réalisés, cet objectif pourrait s'avérer difficile à atteindre d'ici 2025, compte tenu des contraintes propres à une plateforme comme Paris et des caractéristiques variées du trafic. S'agissant du KPI n°20 « Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance », malgré des taux très élevés, la rotation naturelle des collaborateurs compromet l'atteinte de l'objectif.

Le groupe reste pleinement engagé dans la mise en œuvre des ambitions portées par cette feuille de route dans le but de maximiser les résultats et d'atteindre les objectifs visés.

Enfin, deux indicateurs ont déjà été atteints, comme cela avait été annoncé dans le communiqué des résultats semestriels 2024 : le KPI n°14 « Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-CDG et Paris-Orly » et le KPI n°18 « Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs ».

Le suivi de l'ensemble des indicateurs de la Feuille de route stratégique 2025 Pioneers figure en page 26 du présent communiqué.

Décarbonation

Investissement dans LanzaJet venant soutenir le déploiement des carburants d'aviation durable (sustainable aviation fuel ou SAF)

Dans le cadre de sa feuille de route 2025 Pioneers, le Groupe ADP transforme progressivement ses aéroports en hubs énergétiques, capables de proposer aussi bien de l'énergie électrique, des carburants d'aviation durable que de l'hydrogène bas-carbone.

Concernant les carburants d'aviation durable, le Groupe ADP entend notamment contribuer à des initiatives soutenant sa production et son déploiement, partout dans le monde.

Le 16 mai 2024, le Groupe ADP a ainsi annoncé avoir réalisé, à travers sa filiale ADP International, un investissement de 20 millions de dollars US¹⁴ dans la société LanzaJet. LanzaJet, producteur américain de SAF, bénéficie d'une technologie mature, prouvée et déployable à grande échelle : la transformation de l'éthanol¹⁵ en carburant.

Cet investissement stratégique s'ajoute aux actions déjà entreprises par le Groupe ADP pour soutenir la filière et accélérer la décarbonation du transport aérien.

Validation des objectifs de décarbonation du Groupe ADP par l'organisme indépendant SBTi

Le 3 octobre 2024, le Groupe ADP a reçu la validation officielle de ses objectifs de décarbonation par l'organisme indépendant Science Based Targets initiative (SBTi). Ces objectifs incluent une réduction de 68 % des émissions directes d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2035, par rapport à 2019, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Il est anticipé que les émissions des parties prenantes soient également réduites de 27,5 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2050, avec une ambition de zéro émission nette sur toute la chaîne de valeur.

Cette validation s'inscrit pleinement dans la stratégie climat du Groupe et dans le cadre de sa feuille de route Pioneers 2025, attestant que les engagements du Groupe ADP sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Des actions concrètes, telles que la réduction de la consommation d'énergie, l'électrification des opérations au sol et la préparation de l'accueil des avions à hydrogène, soutiennent ces objectifs.

Intégration du titre ADP dans les indices CAC Next 20 et CAC 40 ESG

Le 12 septembre 2024, l'action Aéroports de Paris (FR0010340141) est entrée dans l'indice CAC Next 20, qui regroupe les valeurs suivant immédiatement celles du CAC 40 ainsi que dans l'indice CAC 40 ESG, regroupant les valeurs du CAC 60 démontrant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

¹⁴ Participation minoritaire sous forme de Simple Agreement For Future Equity (SAFE).

¹⁵ Ethanol-to-jet.

Présentation des résultats annuels 2024 du Groupe ADP

Chiffre d'affaires

<i>(in millions of euros)</i>	2024	2023	Variation 2024/2023	
Chiffre d'affaires	6 158	5 495	+ 663	+ 12,1 %
Activités aéronautiques	2 054	1 910	+144	+7,5 %
Commerces et services	1 930	1 766	+164	+9,3 %
<i>Dont Extime Duty Free Paris</i>	820	755	+65	+8,6 %
<i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>	180	118	+62	+52,5 %
Immobilier	332	314	+18	+5,7 %
International et développements aéroportuaires	1 971	1 630	+341	+20,9 %
<i>Dont TAV Airports</i>	1 660	1 305	+355	+27,2 %
<i>Dont AIG</i>	277	277	-	- %
Autres activités	189	180	+9	+5,0 %
Éliminations et résultats internes	(318)	(305)	(13)	+4,3 %

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit en 2024 à 6 158 millions d'euros, en hausse de +12,1 %, soit +663 M€ par rapport à 2023, du fait principalement de la croissance du trafic sur :

- ◆ le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de +7,5 %, soit +144 M€, à 2 054 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires des Commerces & services à Paris, en hausse de +9,3 %, soit +164 M€, à 1 930 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de +20,9 %, soit +341 M€, à 1 971 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (318) millions d'euros, un niveau stable par rapport à 2023.

EBITDA courant

(in millions of euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
Chiffre d'affaires	6 158	5 495	663	+12,1 %
Charges courantes	(4 210)	(3 597)	(613)	+17,0 %
Achats consommés	(920)	(837)	(83)	+9,9 %
Services externes	(1 511)	(1 310)	(201)	+15,3 %
Charges de personnel	(1 259)	(1 055)	(204)	+19,3 %
Impôts et taxes	(411)	(265)	(146)	+55,1 %
Autres charges d'exploitation	(109)	(130)	21	(16,2) %
Autres charges et produits	120	58	62	+106,9 %
EBITDA courant	2 068	1 956	112	+5,7 %
Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires	33,6 %	35,6 %	-2,0 pts	

Le montant des **charges courantes** du groupe s'établit en 2024 à (4 210) millions d'euros, en hausse de +17,0 %, soit (613) M€. En 2024, les charges courantes incluent notamment :

- ◆ le coût des actions mises en œuvre en 2024 pour faciliter l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 s'élèvent à (41) millions d'euros, partiellement compensés par une reprise de provision, pour +25 millions d'euros, comptabilisée dans les autres charges et produits (voir ci-dessous) ;
- ◆ les charges relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, s'élèvent à (17) millions d'euros, comptabilisés au 1^{er} semestre 2024, lesquels sont intégralement compensés par des recettes supplémentaires. L'opération est donc neutre sur l'EBITDA courant.

Par catégorie, les charges courantes du groupe se répartissent tel que ci-dessous :

Les achats consommés s'établissent à (920) millions d'euros, en hausse de +9,9 %, soit (83) M€, en raison de :

- ◆ la hausse de +13,8 %, soit (44) M€, pour TAV Airports, notamment lié aux activités d'achat/vente de carburant à Almaty ;
- ◆ la hausse de +12,4 %, soit (41) M€, pour Extime Duty Free Paris et Extime Travel Essentials Paris, du fait de la hausse des achats des marchandises vendues, sous l'effet de la hausse du chiffre d'affaires de ces filiales.

Les charges liées aux services externes s'établissent à (1 511) millions d'euros, en hausse de +15,3 %, soit (201) M€, du fait notamment de :

- ◆ la hausse des charges de prestations de services de +9,1 %, pour (57) M€, notamment relatives à la sûreté et à l'accueil et l'assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite, en lien avec la hausse du trafic à Paris ;
- ◆ la hausse des charges d'entretien et réparation de +8,2 %, pour (18) M€, lié à des efforts accrus pour faire face aux défis opérationnels de la reprise du trafic et en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ;
- ◆ la hausse des charges liées aux autres services et charges externes de +27,3 %, pour (127) M€, tiré par les mêmes effets et par la croissance des activités d'hospitalité de TAV Airports.

Les charges de personnel s'établissent à (1 259) millions d'euros, en hausse, de +19,3 %, soit (204) M€. Cette hausse s'explique notamment par :

- ◆ les charges de personnel de TAV Airports, en hausse de +40,4 %, pour (135) M€, liée à des hausses des salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation et, dans une moindre mesure, à la hausse des effectifs ;
- ◆ les charges de personnel d'Aéroports de Paris SA, en hausse de +9,5 %, pour (49) M€, du fait de :
 - ◆ l'impact des recrutements effectués en 2024 (204 ETP¹⁶ nets supplémentaires) et de l'effet en année pleine des recrutements effectués en 2023,
 - ◆ l'effet lié aux mesures de hausse des salaires mises en place en janvier 2024.

Le montant des **impôts et taxes** s'établit à (411) millions d'euros, en hausse de +55,1 %, soit (146) M€, du fait principalement de l'introduction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour (131) M€ en 2024. Par ailleurs, la taxe foncière 2024 tient compte d'un dégrèvement de 10 M€, partiellement compensé par la hausse des taxes sur prestations de sûreté de +10,3 %, soit (7) M€, en lien avec la hausse du trafic.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à (109) millions d'euros, en baisse de -16,2 %, soit +21 M€.

Les autres charges et produits représentent un produit net de 120 millions d'euros, en hausse de +106,9 %, soit +62 M€, du fait de :

- ◆ la reprise de provision relative aux mesures d'accueil des JOP dans les aéroports parisiens, pour 25 millions d'euros ;
- ◆ la reprise en pleine propriété d'actifs immobiliers à Paris, pour 26 millions d'euros.

En 2024, l'**EBITDA courant consolidé** du groupe s'élève à 2 068 millions d'euros, en hausse de +5,7 %, soit +112 M€. La marge s'établit à 33,6 % du chiffre d'affaires en 2024, en baisse de -2,0 pts. En excluant l'impact de la taxe sur les infrastructures de longue distance, la marge d'EBITDA courant s'établit à 35,7 % du chiffre d'affaires, en hausse de 0,1 point.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments « one-offs »), l'EBITDA courant hors one-offs du groupe s'élève à 2 064 millions d'euros en 2024, contre 1 958 millions d'euros en 2023, soit une hausse de +5,4 %, soit +106 M€. La liste des éléments « one-offs » pour 2024 et 2023, ainsi que le calcul de l'EBITDA courant hors one-offs pour ces deux années sont détaillés dans l'annexe 3 du présent communiqué.

¹⁶ Equivalent temps plein.

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
EBITDA courant	2 068	1 956	112	+5,7 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(791)	(792)	1	(0,1) %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(292)	75	(367)	- %
Résultat opérationnel courant	985	1 239	(254)	(20,5) %
Autres produits et charges opérationnels non courants	9	4	5	+125,0 %
Résultat opérationnel	994	1 243	(249)	(20,0) %
Résultat financier	(152)	(227)	75	(33,0) %
Résultat avant impôt	842	1 016	(174)	(17,1) %
Impôts sur les résultats	(326)	(232)	(94)	+40,5 %
Résultat net des activités poursuivies	516	784	(268)	(34,2) %
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	- %
Résultat net	516	784	(268)	(34,2) %
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle	174	153	21	+13,7 %
Résultat net part du Groupe	342	631	(289)	(45,8) %

Les dotations aux amortissements et dépréciations s'établissent à (791) millions d'euros, en baisse de (0,1)%, soit +1 M€ notamment lié à la reprise d'une dépréciation pour + 152 millions d'euros, relative à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039.

Le résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à (292) millions d'euros, en baisse de (367) M€ du fait notamment de l'enregistrement d'une charge non-cash au 2^{ème} semestre dans le cadre de la fusion GIL/GAL (voir page 6) pour (330) millions d'euros, incluant l'impact favorable de la réévaluation des obligations convertibles FCCBs dans les comptes de GAL.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat opérationnel courant s'établit à 985 millions d'euros, en baisse de -20,5%, soit (254) M€, et le résultat opérationnel à 994 millions d'euros, en baisse de -20,0%, soit (249) M€.

Le résultat financier s'établit à une charge de (152) millions d'euros, se réduisant de (33,0)%, soit +75 M€, du fait notamment de :

- ◆ la hausse des gains de changes réalisés au cours de 2024 pour + 24 millions d'euros ;
- ◆ la hausse des gains sur placements de trésorerie, pour + 28 millions d'euros ;
- ◆ la variation de la juste valeur, pour + 29 millions d'euros, des obligations convertibles FCCBs (Foreign Currency Convertible Bonds) et options associées mises en place depuis 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL¹⁷.

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (326) millions d'euros, contre une charge d'impôt de (232) millions d'euros en 2023, du fait de la non-déductibilité de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance en France, et d'effets défavorables d'impôts différés pour AIG.

Le résultat net s'élève en 2024 à 516 millions d'euros, en hausse de (34,2)%, soit (268) M€ par rapport à 2023.

Le résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle est en hausse de +13,7 %, soit +21 M€, à 174 millions d'euros, du fait de l'impact de la reprise de dépréciation mentionnée ci-dessus dans les comptes d'AIG, détenue à 51 %.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit à 342 millions d'euros, en hausse de (45,8)%, soit (289) M€, par rapport au 1^{er} semestre 2023.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), le RNPG hors one-offs s'élève à 638 millions d'euros en 2024, contre 552 millions d'euros en 2023, soit une hausse de +15,6 %, soit +86 M€. La liste des éléments "one-offs" pour 2024 et 2023, ainsi que le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux années sont détaillés dans l'annexe 3 du présent communiqué.

¹⁷ Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

Trésorerie et investissements

Au 31 décembre 2024, le Groupe ADP dispose d'une **trésorerie** s'élevant à 2,0 milliards d'euros, en baisse de -16,4 %, soit (385) M€, par rapport au 31 décembre 2023. Les flux de trésorerie opérationnels s'établissent à 1 524 millions d'euros et les produits de l'émission obligataire du 7 mai 2024 par Aéroports de Paris, pour un montant de 500 millions de dollars, sont plus que compensés par les opérations suivantes :

- ◆ la mise en paiement par Aéroports de Paris, le 7 juin 2024, d'un dividende à ses actionnaires, pour un montant de 3,82 € par action, soit un total de 377 millions d'euros ;
- ◆ le remboursement par Aéroports de Paris, le 11 juin 2024, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros ;
- ◆ une sortie de trésorerie de 100 millions d'euros en lien avec l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG) ;
- ◆ les acquisitions des sociétés PEG et Extime PS Inc. en octobre 2024 pour un montant total de 360 millions d'euros.

Au regard de cette trésorerie disponible et des besoins attendus en 2025, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes, dans le contexte macroéconomique actuel, pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent en 2024 à 1 089 millions d'euros (dont 776 millions d'euros pour ADP SA), contre 1 009 millions d'euros en 2023 (dont 731 millions d'euros pour ADP SA).

Les principaux projets d'investissements à Paris Aéroport lors de l'année 2024 sont :

- ◆ la réhabilitation et la mise en conformité EASA ¹⁸ de la piste 1 à Paris-CDG et de la piste 2 à Paris-Orly, ainsi que des taxiways associées ;
- ◆ le projet de prolongation de la canalisation des eaux pluviales à Paris-CDG jusqu'à la Marne ;
- ◆ la mise en place d'une géothermie profonde associée à la centrale thermique frigorifique et énergétique bis à Paris-CDG ;
- ◆ l'ouverture des Salons de Réception Extime Exclusive à Paris-CDG.

Endettement financier

L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 8 572 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 7 934 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, le ratio d'endettement s'établit à 4,1x l'EBITDA courant de l'année 2024, contre 4,1x l'EBITDA courant à fin 2023.

Il est précisé que l'endettement financier tient compte des instruments dérivés consentis sur les obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bonds) souscrites par le Groupe en mars 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL :

- ◆ l'option d'achat (call) détenue par GMR-E (dérivé passif), permettant à ce dernier d'acheter les FCCBs à tout moment ;
- ◆ l'option de vente (put) détenue par ADP (dérivé actif), permettant au groupe de vendre les FCCBs à GMR-E, ou un tiers étranger désigné par GMR-E.

Les juste-valeurs de l'option d'achat et de l'option de vente s'élèvent respectivement à 530 millions d'euros et 8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre respectivement 555 millions d'euros et 23 millions d'euros au 31 décembre 2023).

En excluant la juste valeur de ces instruments dérivés, dont le débouclage interviendra concomitamment au remboursement des FCCBs (nominal + intérêts), **l'endettement financier net ajusté s'élèverait à 8 050 millions d'euros au 31 décembre 2024** soit 3,9x l'EBITDA courant de l'année 2024 (contre 7 402 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 3,8x l'EBITDA courant 2023).

¹⁸ Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
Chiffre d'affaires	2 054	1 910	144	+7,5 %
Redevances aéronautiques	1 235	1 156	79	+6,8 %
Redevances passagers	801	731	70	+9,6 %
Redevances atterrissage	262	255	7	+2,7 %
Redevances stationnement	172	169	3	+1,8 %
Redevances spécialisées	267	241	26	+10,8 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	529	492	37	+7,5 %
Autres produits	23	21	2	+9,5 %
EBITDA courant	495	511	(16)	(3,1) %
Résultat opérationnel courant	74	120	(46)	(38,3) %
EBITDA courant/Chiffre d'affaires	24,1 %	26,8 %	(2,7) pts	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	3,6 %	6,3 %	(2,7) pts	-

En 2024, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de +7,5 %, soit, +144 M€, à 2 054 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de +6,8 %, soit +79 M€, à 1 235 millions d'euros du fait de l'augmentation du trafic et de la hausse de +4,5% en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1^{er} avril 2024. Il est composé de :

- ◆ du produit de la redevance par passager, en hausse de +9,6 %, soit +70 M€, liée à l'augmentation du trafic passagers (+3,7 %), ainsi qu'à la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 20) ;
- ◆ du produit de la redevance atterrissage, en hausse de +2,7 %, soit +7 M€, liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+1,7%) ;
- ◆ du produit de la redevance stationnement, en hausse de +1,8 %, soit +3 M€.

Le produit des **redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite - PHMR)** est en hausse de +10,8 %, soit +26 M€, à 267 millions d'euros, liée à la croissance du trafic et la hausse des tarifs des redevances.

Pour rappel, par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Cette homologation s'est traduite, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des redevances de +4,5 % en moyenne, et de +5,4 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget. Les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le [site internet de la société](#).

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de +7,5 %, soit +37 M€, à 529 millions d'euros. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts de ces activités, le chiffre d'affaires de cette activité ne croît pas dans la même proportion que le trafic de passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en hausse de +9,5 %, soit +2 M€, à 23 millions d'euros.

L'**EBITDA courant** du segment est en baisse de -3,1 %, soit -16 M€, à 495 millions d'euros, la croissance du trafic et la hausse des redevances aéronautiques pour la période tarifaire 2024 n'ayant que partiellement compensé l'impact de l'introduction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, pour 69 millions d'euros sur le segment.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en baisse de -38,3 %, soit -46 M€, à 74 millions d'euros en 2024.

Commerces et services

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
Chiffre d'affaires	1 930	1 766	164	+9,3 %
Activités commerciales	1 281	1 135	146	+12,9 %
<i>Extime Duty Free Paris</i>	819	756	63	+8,3 %
<i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	182	118	64	+54,2 %
<i>Autres Boutiques et Bars & restaurants</i>	126	159	(33)	(20,8) %
<i>Publicité</i>	72	55	17	+30,9 %
<i>Société de Distribution Aéroportuaire Croatie</i>	21	-	-	-
<i>Autres produits commerciaux et d'hospitalité</i>	61	47	14	+29,8 %
Parcs et accès	178	173	5	+2,9 %
Prestations industrielles	203	198	5	+2,5 %
Recettes locatives	202	179	23	+12,8 %
Autres produits	62	82	(20)	(24,4) %
EBITDA courant	735	778	(43)	(5,5) %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	600	637	(37)	(5,8) %
<i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>	38,1 %	44,1 %	(6,0) pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	31,1 %	36,1 %	(5,0) pts	-

En 2024, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services** est en hausse de +9,3 %, soit +164 M€, à 1 930 millions d'euros.

Depuis la publication du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'année 2024, les changements suivants sont intervenus dans la présentation du segment Commerces et Services :

- ◆ les comptes de la société SDA Croatie, précédemment comptabilisés au sein du segment International, sont désormais comptabilisés au sein du segment Commerces & Services ;
- ◆ la dénomination "Autres produits commerciaux" évolue en "Autres produits commerciaux et d'hospitalité", pour mieux refléter les activités dont le chiffre d'affaires est comptabilisé sous cette appellation. Il inclut désormais les recettes provenant des services d'hospitalité et le chiffre d'affaires des sociétés Extime PS Inc. et PEG, acquises en octobre 2024 (la contribution de ces entités est non-significative en 2024).

Par ailleurs, le **chiffre d'affaires des activités commerciales**, composé des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité, est en hausse de +12,9 %, soit +146 M€, à 1 281 millions d'euros, du fait :

- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, en hausse de +8,3 %, soit +63 M€, tiré par la hausse de la fréquentation et du nombre de points de ventes opérés ;
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Travel Essentials Paris**, en hausse de +54,2 %, soit +64 M€, tirés par la hausse de la fréquentation ainsi que par un changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à partir du 1^{er} février 2024 (voir annexe 4 du présent communiqué). À méthode de comptabilisation constante (c'est-à-dire en appliquant cette méthode comptable aux données de l'année 2023), la croissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials Paris serait de +4,9 %, soit +8 M€ ;
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants** en baisse de (20,8)%, soit (33) M€, à 126 millions d'euros. Cette baisse s'explique par le changement de méthode de consolidation des comptes d'Extime Food & Beverage Paris, comptabilisés par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe jusqu'au mois d'octobre 2023 et selon la méthode de la mise en équivalence depuis (voir annexe 4 du présent communiqué). À périmètre constant, (c'est à dire en excluant le chiffre d'affaires d'Extime Food & Beverage Paris en 2023), la croissance du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & Restaurants serait de +7,7 %, soit +9 M€ ;
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires de la **publicité**, en hausse de +30,9 %, soit +17 M€, à 72 millions d'euros tiré par la hausse de la fréquentation et une demande accrue durant la période autour des Jeux Olympiques 2024.

À méthode comptable et périmètre constants (c'est à dire en excluant les changements de méthode comptable et de consolidations mentionnés ci-dessus), le **chiffre d'affaires des activités commerciales** est en hausse de +8,5 %, soit +100 M€. À noter que ces changements sont globalement neutres sur l'EBITDA courant consolidé (voir annexe 4).

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de +2,9 %, soit, +5 M€, à 178 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de +2,5 %, soit +5 M€, à 203 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aérogares) est en hausse de +12,8 %, soit +23 M€, à 202 millions d'euros, en lien avec croissance du trafic et la réouverture d'infrastructures.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en baisse de (24,4)%, soit (20) M€, à 62 millions d'euros. Cette baisse s'explique par la réduction des recettes issues des refacturations d'études et travaux relatifs aux projets SGP et CDG Express, et par le reclassement des activités d'hospitalité, désormais comptabilisées dans les activités commerciales (voir ci-dessus). Par ailleurs, les autres produits intègrent en 2024 les recettes relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, lesquelles sont compensées par des charges supplémentaires, l'opération étant neutre sur l'EBITDA courant consolidé.

L'**EBITDA courant** du segment est en baisse de (5,5)%, soit (43) M€, à 735 millions d'euros, cette baisse s'expliquant notamment par :

- ◆ l'impact de l'introduction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, pour (50) millions d'euros sur le segment ;
- ◆ un effet de base défavorable lié à la comptabilisation en 2023 du produit ponctuel de la vente de capacités électriques excédentaires pour (35) millions d'euros.

En excluant ces deux effets, qui totalisent 85 millions d'euros, l'EBITDA courant du segment serait en hausse de +5,8 %.

En conséquence de la baisse de l'EBITDA courant, le **résultat opérationnel courant** est en baisse de (5,8)%, soit (37) M€ à 600 millions d'euros.

Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
CHIFFRE D'AFFAIRES	332	313	+19	+6,1 %
Chiffre d'affaires externe	290	269	+21	7,8 %
Terrains	124	126	(2)	(1,6) %
Bâtiments	116	100	+16	+16,0 %
Autres	50	43	+7	+16,3 %
Chiffre d'affaires interne	42	44	(2)	(4,5) %
EBITDA courant	254	215	+39	+18,1 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	195	149	+46	+30,9 %
EBITDA courant/Chiffre d'affaires	76,5 %	68,7 %	+7,8 pts	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	58,7 %	47,6 %	+11,1 pts	-

En 2024, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +6,1 %, soit +19 M€ à 332 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de 7,8 %, soit +21 M€, à 290 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de -4,5 %, soit -2 M€, à 42 millions d'euros, notamment du fait de la moindre utilisation en interne de bureaux, par la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

L'**EBITDA courant** du segment est en hausse de +18,1 %, soit +39 M€, à 254 millions d'euros, soutenu par la croissance du chiffre d'affaires, ainsi que la reprise en pleine propriété d'actifs immobiliers à Paris, pour 26 millions d'euros et malgré l'impact de l'introduction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour 12 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de +30,9 %, soit +46 M€, à 195 millions d'euros

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 971	1 630	+341 M€	+20,9 %
ADP International	307	298	+9 M€	+3,0 %
dont AIG	277	277	- M€	- %
dont ADP Ingénierie	12	16	-4 M€	-25,0 %
TAV Airports (1)	1 660	1 305	+355 M€	+27,2 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	-	18	- M€	- %
EBITDA COURANT	546	422	+124 M€	+29,4 %
Quote-part de résultat des MEE	(294)	74	-368 M€	-497,3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	99	324	-225 M€	-69,4 %
EBITDA courant/Chiffre d'affaires	27,7 %	25,9 %	+1,8 pts	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	5,0 %	19,9 %	-14,9 pts	-

En 2024, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de +20,9 %, soit +341 M€, à 1 971 millions d'euros, du fait de :

- ◆ le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de +27,2 % , soit +355 M€, à 1 660 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de +17,3 % du trafic de TAV Airports et des hausses des prix des services rendus. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :
 - ◆ les actifs internationaux de TAV Airports, notamment à Almaty pour +18,5 % (+75 M€), en Géorgie pour +28,8 % (+29 M€) et en Tunisie pour +30,6 % (+11 M€),
 - ◆ les actifs turcs de TAV Airports, notamment à Ankara pour +26,7 % (+ 22 M€) et Izmir pour +24,6 % (+13 M€),
 - ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (assistance en escale) pour + 26,7 % (+ 61 M€), BTA (restauration aéroportuaire) pour + 22,2 % (+ 28 M€) ainsi que TAV OS (salons aéroportuaires) pour + 69,0 % (+ 74 M€). La hausse du chiffre d'affaires de TAV OS est notamment soutenue par l'effet périmètre de l'acquisition à 100 %, au 1^{er} trimestre 2024, de Paris Lounge Network, opérateur de salons aéroportuaires à Paris, et dont les comptes sont désormais consolidé par intégration globale. En excluant cette acquisition, le chiffre d'affaires de TAV OS serait en hausse de + 41,0 % (+ 44 M) ;
- ◆ le chiffre d'affaires d'**AIG** est stable à 277 millions d'euros. La baisse des recettes aéronautiques, en lien avec la baisse de (4,4)% du trafic à Amman étant compensée par la résilience des activités commerciales et locatives ;
- ◆ le chiffre d'affaires d'ADP Ingénierie est en baisse de -25,0 % (-4 M€) à 12 millions d'euros. Suite à la cession d'ADP Ingénierie le 15 octobre 2024 (voir page 6), les comptes de la société ne sont plus intégrés dans les comptes consolidés du groupe à compter de cette date. À noter que le chiffre d'affaires de Merchant Aviation, société américaine d'ingénierie aéroportuaire filiale à 100% d'ADP International, était jusqu'ici comptabilisé avec le chiffre d'affaires d'ADP Ingénierie.

L'EBITDA courant du segment est en hausse de +29,4 % , soit +124 M€, à 546 millions d'euros, dont :

- ◆ L'EBITDA courant de **TAV Airports**, en hausse de + 27,2 %, soit +103 M€, à 484 millions d'euros ;
- ◆ L'EBITDA courant d'**AIG**, en hausse de + 13,3 %, soit +11 M€, à 96 millions d'euros, soutenu par la bonne maîtrise des charges courantes et des reprises de provisions.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence du segment** s'établit à (294) millions d'euros, en baisse de (368) M€, du fait notamment de l'enregistrement d'une charge non-cash au 2^{ème} semestre dans le cadre de la fusion GIL/GAL (voir page 6) pour -330 millions d'euros, incluant l'impact favorable la réévaluation des obligations convertibles FCCBs dans les comptes de GAL.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et malgré une reprise de dépréciation relative à AIG pour + 152 millions d'euros, le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à 99 millions d'euros, en baisse de (69,4 %), soit -225 M€.

Autres activités

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023	
Produits	189	180	+9 M€	+5,0 %
Hub One	168	163	+5 M€	+3,1 %
EBITDA courant	38	30	+8 M€	+26,7 %
Résultat opérationnel courant	17	9	+8 M€	+88,9 %
EBITDA courant/Produits	20,1 %	16,7 %	+3,4 pts	-
Résultat opérationnel courant/Produits	9,0 %	5,0 %	+4,0 pts	-

En 2024, le **produit du segment Autres activités** est en hausse +5,0 %, soit +9 M€, à 189 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Hub One, est en hausse de +3,1 %, soit +5 M€, à 168 millions d'euros.

L'**EBITDA courant** du segment est en hausse de +26,7 %, soit +8 M€, à 38 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de +88,9 %, soit +8 M€, à 17 millions d'euros.

Évolution du trafic de l'année 2024

Trafic Groupe ¹⁹

(en passagers)	Passagers	Var. 2024/2023	Mouvements	Var. 2024/2023
Paris-CDG	70 290 260	+4,3 %	460 916	+2,8 %
Paris-Orly	33 123 027	+2,6 %	203 757	(0,9 %)
Total Paris Aéroport	103 413 287	+3,7 %	664 673	+1,6 %
Antalya	38 254 905	+7,3 %	224 426	+5,4 %
Almaty	11 426 650	+19,7 %	90 848	+14,7 %
Ankara	12 853 024	+7,5 %	84 954	+6,0 %
Izmir	11 512 096	+9,1 %	70 961	+7,8 %
Bodrum	4 375 662	+8,0 %	27 209	+6,5 %
Gazipasa	1 051 608	+25,8 %	7 041	+15,0 %
Médine	10 912 802	+15,8 %	72 575	+16,1 %
Tunisie	2 925 073	+26,5 %	19 739	+24,2 %
Géorgie	5 697 631	+32,1 %	53 718	+30,6 %
Macédoine du Nord	3 174 484	+0,8 %	25 482	+6,4 %
Zagreb	4 316 715	+15,9 %	49 955	+9,3 %
Total TAV Airports	106 500 650	+11,5 %	726 908	+10,3 %
New Delhi	77 820 834	+7,8 %	449 075	+5,2 %
Hyderabad	27 873 202	+14,8 %	192 169	+13,0 %
Medan	7 127 736	(3,6 %)	53 293	(9,6 %)
Goa	4 728 339	+24,2 %	32 430	+24,3 %
Total GMR Airports	117 550 111	+9,1 %	726 967	+6,6 %
Santiago du Chili	26 254 957	+12,5 %	163 967	+11,7 %
Amman	8 798 595	(4,4 %)	73 370	(5,6 %)
Autres aéroports ²⁰	1 184 572	+13,8 %	12 978	+12,0 %
GRUPE ADP	363 702 172	+8,1 %	2 368 863	+6,2 %

¹⁹ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

²⁰ Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

Trafic à Paris Aéroport

Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	Part du trafic	Var. 2024/2023
France métropolitaine	11,2 %	(4,9)%
DROM/COM	4,6 %	+1,2%
Espace Schengen	36,7 %	+2,1%
Royaume Uni et UE hors Schengen ²¹	5,8 %	+8,2%
Autre Europe	2,6 %	+11,0%
Europe	45,1 %	+3,4%
Afrique	13,7 %	+7,8%
Amérique du Nord	12,0 %	+5,0%
Amérique Latine	2,8 %	+5,5%
Moyen-Orient	4,9 %	(3,8)%
Asie-Pacifique	5,7 %	+24,3%
Autre International	39,1 %	+7,2%
Paris Aéroport	100,0 %	+3,7%

Autres indicateurs

	2024	Var. 2024/2023
Taux de correspondance	20,3 %	+ 0,2 pt
Taux de remplissage	84,6 %	+ 0,4 pt

²¹ Le trafic avec la Bulgarie et la Roumanie était comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'au mois de mars 2024 inclus. Il est désormais comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen depuis le mois d'avril 2024.

Atteinte des hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2024

Tous les objectifs financiers et prévisions pour l'année 2024 ont été atteints.

	2024	Atteinte au 31 décembre 2024
Hypothèse de trafic du Groupe % de croissance par comparaison à l'année précédente ²²	Croissance supérieure à + 8,0 % par comparaison à 2023	Croissance de 8,1 %
Hypothèse de trafic à Paris Aéroport % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 3,5 % à + 5,0 % par comparaison à 2023, attendue dans le bas de la fourchette*	Croissance de 3,7 %
EBITDA courant % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 4,0 % par comparaison à 2023	Croissance de 5,7 %
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	1 089 M€
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	776 M€
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	Proposition d'un dividende de 3 € par action ²³

* Tel que précisé dans le communiqué relatif au chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'année 2024.

²² Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

²³ Tel que proposé par le conseil d'administration du 19 février 2025, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2024, prévue le 15 mai 2025 et qui sera convoquée ultérieurement par le conseil d'administration.

Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025.

Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à toute crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2023, à la date de leur dernière mise à jour, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA courant consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise de la Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur, à partir de 2024, de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France impacte la trajectoire financière du groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP a actualisé le 14 février 2024 (voir le [communiqué](#)) ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoué avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019.

Tenant compte des dernières tendances enregistrées, ainsi que des investissements réalisés en 2023 et 2024, le groupe ajuste son hypothèse de CA/Pax Extime Paris et la prévision d'investissements à Paris et à l'échelle du groupe pour 2025 (voir le tableau - les éléments ajustés étant signalés **en gras** - et la section Perspectives ci-infra).

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2025
Hypothèse de trafic à Paris Aéroport % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 2,5 % à + 4,0 % par comparaison à 2024
CA / Pax Extime Paris % de croissance par comparaison à 2023 ²⁴	Croissance de +4,0 à + 6,0 % par comparaison à 2023 soit un niveau compris entre 31,8 € et 32,4 € (précédemment : de +3,0 % à +5,0 %, soit 31,5 € à 32,1 €)
EBITDA courant % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 7,0 % par comparaison à 2024
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	Jusqu'à 1,4 milliard d'euros (précédemment : c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025 - équivalent à 1,8 Md€ pour 2025)
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	Jusqu'à 1,0 milliard d'euros (précédemment : c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025 - équivalent à 1,2 Md€ pour 2025)
Ratio Dette financière nette / EBITDA courant incl. croissance ciblée à l'international	3,5x - 4,0x
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 %

²⁴ CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

Perspectives

Trafic passagers

À Paris

Le trafic passagers en 2025 est attendu en hausse de + 2,5 % à + 4,0 % par rapport à 2024. Cette croissance sera tirée à la fois par la hausse anticipée du trafic international, notamment avec l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique, et par l'effet de base favorable lié à l'expérimentation et l'introduction par la DGAC du système de gestion du trafic aérien 4-Flight, ayant conduit à des réductions des programmes des vols pour plus de 1 000 000 de passagers, notamment sur le faisceau domestique, en 2024.

À plus long terme, tenant compte des objectifs de décarbonation, le groupe anticipe une normalisation progressive du trafic passagers à Paris pour tendre vers un taux de croissance annuel moyen de 1 à 1,5 % par an sur la période 2024-2050, légèrement inférieur à celui enregistré avant crise de la Covid-19, mais avec un mix trafic plus contributeur.

En effet, cette croissance attendue en volume du trafic devrait s'accompagner d'une déformation progressive du mix trafic au profit du faisceau international, davantage créateur de valeur pour le groupe. L'usage plus raisonné de l'avion et le recours croissant à d'autres modes de transports sur des trajets de courte ou moyenne distance devraient en effet contribuer à faire décroître naturellement la part des vols court et moyen-courrier au profit de celle du faisceau international (hors Europe), plus contributeur, dans le trafic total à Paris Aéroport.

À l'échelle du groupe

La croissance annuelle moyenne du trafic à l'échelle du groupe devrait continuer à être supérieure à celle enregistrée à Paris, les actifs internationaux étant situés dans des régions du monde où la croissance du trafic est plus dynamique.

Commerces à Paris Aéroport

Le CA/Pax Extime Paris est désormais attendu, en 2025, en croissance de + 4 à + 6 % par rapport à 2023 (soit un niveau compris entre 31,8 € et 32,4 €).

Le déploiement de la stratégie et de l'écosystème Extime à Paris devrait continuer de porter ses fruits et contribuer à la croissance rentable des activités commerciales et à l'atteinte de cette prévision.

Certains effets adverses sont susceptibles d'affecter temporairement cette performance :

- ◆ La réouverture à Paris-Charles de Gaulle, des terminaux 2C et 2A, le 28 mai et le 2 juillet 2024 respectivement, et dont l'offre commerciale moins développée que celles du Terminal 1 ou du Terminal 2-E. Ce différentiel génère ainsi un effet de base défavorable sur la performance des commerces au 1^{er} semestre 2025.
- ◆ La poursuite et l'intensification en 2025 des travaux de rénovation du Terminal 2-E, hall K, à Paris-Charles de Gaulle. Ces travaux, sans conduire à une fermeture du terminal, se matérialisent par des fermetures temporaires ou relocalisations de certaines boutiques.

Ils devraient néanmoins être plus que compensés par la bonne performance sous-jacente des activités de commerces, tirées par le modèle Extime, la montée en puissance de l'écosystème digital et la performance des salons de réception Extime Exclusive ouverts à l'été 2024.

Impacts financiers de la loi de finances pour 2025

Le Groupe ADP a estimé ci-dessous l'impact sur son activité et sur ses résultats financiers de l'application des principales dispositions de la loi de finances 2025 la concernant, dont la promulgation n'interviendra qu'à l'issue de son examen par le Conseil constitutionnel.

Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TILD)

Le texte ci-dessus n'introduit aucune évolution concernant la TILD, mise en place par la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023. En 2024, la charge liée à cette taxe, assise sur le chiffre d'affaires d'ADP SA²⁵, s'est établie à 131 millions d'euros.

Il est rappelé que la partie de cette taxe imputable au périmètre régulé a été progressivement compensée par les hausses des tarifs des redevances aéroportuaires appliquées à partir des périodes tarifaires 2024 et 2025. Dès lors, l'impact net de cette taxe sur l'EBITDA courant du groupe se limite à sa seule part non-réglée.

Contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises

La loi de finances pour 2025 établit une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises. Cette contribution est égale à 41,20 % de la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des années 2024 et 2025, soit un taux effectif d'imposition théorique de 36,125 %. Les résultats fiscaux 2024 et 2025 du groupe d'intégration fiscale d'ADP SA étant comptabilisés en normes comptables françaises, ils sont susceptibles de différer matériellement des résultats consolidés du Groupe ADP.

Cette contribution exceptionnelle, estimée entre 110 et 120 millions d'euros, sera comptabilisée au fil de l'année 2025 et versée au second semestre de l'année 2025.

Cette hausse ponctuelle de la fiscalité en 2025 ne peut être compensée par une hausse des tarifs des redevances aéroportuaires, ces derniers ayant déjà été homologués pour la période tarifaire 2025.

²⁵ Voir communiqué du 27 septembre 2023.

Ticket Modérateur

De plus, la loi de finances pour 2025 introduit une évolution rehaussant à 8 %²⁶ la part des coûts relatifs aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire non couverts par la taxe d'aéroport et restant ainsi à la charge d'Aéroports de Paris (dite « ticket modérateur »).

Cette mesure, se matérialisant par de moindres recettes, représente un manque à gagner estimé à environ 12 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe ADP à partir de 2025.

Taxe de solidarité sur les billets d'avion

Enfin, la loi de finances pour 2025 porte une modification et une augmentation du barème de la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Cette taxe, dont les compagnies aériennes sont redevables pour chaque passager au départ de France, est sans effet direct sur les comptes du Groupe ADP.

Si cette taxe, dont les compagnies aériennes sont redevables pour chaque passager au départ de France n'a pas d'impact direct sur le Groupe ADP, elle pourrait, en fonction de l'élasticité des prix, peser sur la croissance du trafic, la compétitivité de la plateforme de correspondance parisienne et sur la performance des compagnies aériennes y opérant.

Prévisions et objectifs financiers 2025

Le groupe anticipe, en 2025, une croissance du chiffre d'affaires tirée par les effets positifs décrits ci-dessus : d'une part, la hausse du trafic à Paris et à l'international et, d'autre part, la croissance des activités commerciales. Les activités immobilières, résilientes par nature, apporteront également une contribution positive à la croissance organique.

Groupe ADP entend maintenir sa discipline stricte en matière de gestion des charges. Si leur évolution devrait être plus modérée que celle enregistrée en 2024, elle restera cependant marquée par :

- ◆ la hausse des charges de personnel à ADP SA, liée à l'évolution naturelle des salaires et aux recrutements réalisés en 2024 dans les domaines de priorités pour la croissance et la transformation du groupe ;
- ◆ l'inflation sur certains contrats de services externes arrivés à échéance et renégociés au cours de l'année 2024. Il est précisé cependant que les coûts unitaires de l'électricité à Paris ont été négociés, pour 2025, à un niveau inférieur à ceux en vigueur en 2024 ;
- ◆ la hausse des charges d'entretien et de maintenance d'ADP SA pour garantir la plus haute qualité de service dans un contexte de croissance du trafic et de pleine ouverture des infrastructures parisiennes depuis l'été 2024 : réouverture du Terminal 2A-C, ouverture du nouveau Terminal « Extime », mise en service d'un nouveau trieur bagages au Terminal 1 ;
- ◆ la hausse des charges courantes de TAV Airports, sous l'effet à la fois de la forte croissance de l'activité, et de l'environnement inflationniste encore soutenu en Turquie, seulement partiellement compensés par la dépréciation de la Livre Turque.

Dans ce contexte, en tenant compte de la base favorable créée par les charges liées à l'accueil des JOP en 2024 et d'une compensation accrue de la taxe grandes infrastructures de transport en France grâce à la nouvelle hausse des tarifs des redevances aéroportuaires (voir ci-dessus), **Groupe ADP anticipe une croissance annuelle de l'EBITDA courant de plus de + 7,0 % en 2025** par rapport à 2024.

Tout en continuant de tenir compte d'éventuels projets de croissance externe ciblés à l'internationale, la **fourchette cible de ratio de dette nette rapportée à l'EBITDA courant de 3,5x à 4,0x en 2025** est confirmée.

S'attachant à optimiser sa politique d'investissements, **le groupe ajuste sa prévision de dépenses d'investissement (capex) pour 2025 avec pour ADP SA, un maximum de 1 milliard d'euros et de 1,4 milliard d'euros à l'échelle du groupe**. En tenant compte des investissements déjà réalisés en 2023 et 2024, la précédente prévision pour 2025 était équivalente à 1,2 milliard d'euros pour ADP SA et 1,8 milliard d'euros à l'échelle du groupe.

La politique de dividendes, fondée sur un taux de distribution de 60 % du RNPG est confirmée.

Démarrage d'une phase de concertation volontaire du public relative au plan directeur de Paris Charles de Gaulle « CDG 2050 »

Dès la fin du mois de mars 2025, Aéroports de Paris entend soumettre à une concertation volontaire du public, avec appui de la Commission Nationale du Débat Public, le plan directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2050.

En ligne avec les objectifs de transformation des aéroports du groupe vers un nouveau modèle aéroportuaire visés dans la feuille de route stratégique 2025 Pioneers²⁷, le plan directeur CDG 2050 vise à répondre à l'évolution de la demande de transport aérien tout en assurant durablement la transformation industrielle de la plateforme aéroportuaire.

Le plan directeur sera présenté à deux horizons de temps, 10 et 25 ans, permettant de donner une vision globale de long terme, phasable et modulaire, et de présenter de premières briques de projet envisagées à un horizon moyen terme, inscrites concrètement dans la trajectoire de décarbonation de la plateforme. Ce plan directeur s'appuie sur des scénarios de référence prévoyant, pour Paris-Charles de Gaulle, une hausse du trafic modérée, c'est-à-dire un taux de croissance annuel moyen du trafic passagers de l'ordre d'1% à 1,5% par an.

Cherchant ainsi à créer les conditions d'un développement soutenable et flexible, le plan directeur Paris-CDG 2050 a été bâti autour de cinq axes :

- ◆ Axe 1 : l'intermodalité et la mobilité au sein de la plateforme
- ◆ Axe 2 : le développement des infrastructures aéroportuaires phasable et modulaire adapté à la demande
- ◆ Axe 3 : l'optimisation du développement des activités Cargo
- ◆ Axe 4 : la mise en œuvre progressive d'un hub énergétique pour assurer la soutenabilité énergétique de la plateforme et répondre aux besoins du territoire
- ◆ Axe 5 : le déploiement d'une programmation immobilière interstitielle et durable, résolument tournée vers les territoires.

²⁶ Contre 6% précédemment.

²⁷ Voir communiqué du 16 février 2022.

Ce plan directeur se veut ambitieux pour continuer à accueillir la demande de trafic vers et depuis Paris, tout en assurant l'évolution de Paris-Charles de Gaulle en un aéroport plus durable, capable d'offrir de nouvelles solutions de transport pour améliorer l'expérience des passagers, en particulier en correspondance, et portant une promesse d'hospitalité plus inclusive pour le transport des passagers comme celui des voyageurs du quotidien.

Le plan directeur Paris-CDG 2050 comporte une vision prospective à long terme (horizons 2035 et 2050) dépassant le cadre de la feuille de route 2025 Pioneers. Il sera, dans le cadre de la concertation volontaire, présenté à des fins indicatives et susceptible d'évoluer. Les éléments portant notamment sur les montants d'investissements liés au projet constituent des hypothèses de travail à date et non des engagements du Groupe ADP.

Objectifs 2026 et ambition à moyen-terme

Groupe ADP a pour ambition de poursuivre sa transformation pour devenir une référence mondiale en matière d'attractivité, et d'hospitalité, tout en servant d'exemple de transition environnementale pour l'ensemble du secteur aérien. Pour atteindre cet objectif, le groupe entend accroître ses investissements, en particulier à Paris Aéroport, pour accompagner la transition écologique du secteur, adapter ses infrastructures à l'évolution du trafic aérien et soutenir la performance des compagnies aériennes.

À Paris, cette ambition sera portée par la préparation d'un nouveau Contrat de Régulation Économique, avec une mise en place envisagée pour le début de 2027 et permettant de renforcer à la fois la visibilité et l'exigence de performance opérationnelle. Par ailleurs, les deux autres priorités du groupe seront la sécurisation de la contribution financière des activités à l'international et le développement du modèle Extime, tant à Paris qu'à l'international.

Dans ce cadre, le Groupe ADP s'appuiera sur sa croissance organique et sa discipline financière pour assurer une allocation équilibrée de son capital, incluant une politique de distribution inchangée de 60 % du résultat net part du groupe.

Suivi des indicateurs de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des indicateurs de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers. Les indicateurs ayant été révisés en juin 2024 sont signalés **en gras**.

Légende :



Les barres bleues symbolisent la dynamique de déploiement des actions identifiées. Un plus grand nombre de barre indique une dynamique plus vive.



Indicateur déjà atteint à date du présent document.



Indicateurs qui ne seront pas atteints d'ici la fin de l'échéance 2025.

N°	Indicateur de mesure et objectif 2025	Périmètre concerné	Dynamique 2024 de déploiement
ONE AMBITION – Imaginer l'aéroport durable de demain			
1	Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée	Aéroports contrôlés	
2	Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et Paris-Orly	Paris-Orly et Paris-CDG	
3	Fixer un budget carbone pour le cycle de vie de tous les projets d'investissements de plus de 5 M€	ADP SA, TAV Airports	
4	Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ	Paris-Orly et Paris-CDG	
5	Viser l'excellence en matière d'hospitalité <ul style="list-style-type: none"> • Installer Paris-CDG dans le top 10 du classement Skytrax des meilleurs aéroports mondiaux, ainsi que 4 aéroports dans le Top 50 et 8 aéroports dans le Top 100 • Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers 	Tous aéroports Aéroports contrôlés, trafic > 3m pax	
6	Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes	Paris et International	
7	Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly	Plateformes parisiennes	
8	Utiliser 10 % d'énergies bas carbone dans les terminaux et côté piste, soit un quasi doublement par rapport à 2019, et 40 % hors atterrissage et décollage	Aéroports contrôlés, niveau ACA ≥ 3 en 2021	
9	Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly, avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains	Plateformes parisiennes	
10	Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030	Les 23 aéroports engagés dans la charte Airports for trust	
ONE GROUP – Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable			
11	Stabiliser la maturité moyenne de notre portefeuille de concessions à 30 ans	Tous aéroports en contrat de concession (hors Paris)	
12	Ouvrir 100 routes internationales supplémentaires pour accroître la connectivité de nos territoires	Tous les aéroports du groupe	
13	Développer la smartisation des aéroports du groupe avec trois aéroports au niveau "full" et 100 % des autres au niveau "friendly"	Aéroports contrôlés, trafic > 4m de pax	
14	Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-CDG et Paris-Orly	Paris-Orly et Paris-CDG	
15	Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique	ADP SA	
SHARED DYNAMICS – Innover, accompagner & responsabiliser			
16	Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation	ADP SA, TAV Airports, Hub One	
17	Réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025	ADP SA	
18	Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs	ADP SA, TAV Airports, AIG	
19	Multiplier par cinq le nombre de journées d'engagement citoyen des salariés, en le portant à 5 000 sur la période 2022-2025	ADP SA	
20	Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance	ADP SA, TAV Airports, AIG	

La poursuite de la feuille de route "2025 Pioneers" s'illustre par plusieurs exemples d'actions dont le déploiement a débuté en 2022 et dont les résultats observés contribuent à l'atteinte de l'objectif fixé pour 2025.

One Ambition - Imaginer l'aéroport durable de demain

L'axe stratégique One Ambition vise (i) l'excellence et la durabilité des modes opérationnels et de construction, (ii) l'innovation en matière d'hospitalité aéroportuaire, et (iii) le développement de nouvelles offres de transports et de connexions Aéroport.

◆ Pour ADP SA, 12 projets ont bénéficié d'un budget carbone à Paris, tandis que 2 projets ont été identifiés chez TAV (projet Ankara BHS - Bagage Handling System) et AIG (projet South Airfield). Le Groupe ADP a ainsi atteint son objectif pour 2024. L'évaluation des budgets carbone franchit une nouvelle étape avec le lancement d'un projet d'industrialisation. Une application dédiée, ECARB, est en cours de déploiement. Il est anticipé qu'elle soit mise en production au deuxième trimestre 2025 pour ADP SA, et son adaptation aux entités situées à l'international est prévue pour le troisième trimestre 2025. Des réunions mensuelles de suivi avec TAV Airports et AIG ont été mises en place depuis mi-2024. Ces réunions ont pour objectifs :

- ◆ sensibiliser les équipes aux budgets carbone,
 - ◆ finaliser le calcul des budgets carbone pour leurs projets de l'année en cours,
 - ◆ accompagner les équipes dans le déploiement de la méthode à l'ensemble des projets,
 - ◆ préparer l'adaptation industrialisée d'ECARB, prévue courant 2025. [KPI 3].
- ◆ En 2024, les travaux ont avancé de manière significative, conformément aux objectifs fixés :

◆ Paris-Charles de Gaulle :

Les travaux d'Aéroports de Paris liés au chantier du CDG Express, incluant les aménagements de la gare intermodale de CDG2 et le tunnel, sont désormais achevés. Cette réalisation marque une étape majeure en vue de la mise en service prévue pour mars 2027.

Suite à la signature des conventions entre Aéroports de Paris et la SNCF concernant les études et travaux, les travaux de la Ligne Ferroviaire Roissy-Picardie ont débuté le 12 août 2024. La mise en service de cette ligne est programmée pour la fin de l'année 2026.

Par ailleurs, les études d'avant-projet portées par Ile-de-France Mobilités et le conseil départemental du Val d'Oise pour trois nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), reliant Paris-Charles de Gaulle au Val d'Oise, sont en cours. Ces lignes, dont la mise en service est prévue pour 2030, seront les suivantes : Villiers-le-Bel - Roissy-pôle ; Garges-lès-Gonesse - Roissy-pôle ; Parc des Expositions - Goussainville

◆ Paris-Orly :

La gare du Grand Paris Express à Orly a été mise en service en juin 2024, conformément aux engagements d'Aéroports de Paris. Les usagers de la plateforme peuvent désormais bénéficier d'un transport en commun automatisé les reliant au cœur de Paris en seulement 25 minutes. Avec ses 21 stations, la Ligne 14 est désormais la plus longue du métro parisien, desservant 12 communes, dont 3 situées au sein de l'écosystème de Paris-Orly

Quant à la Ligne 18, actuellement en travaux, elle permettra de relier l'aéroport à Massy en 2027, puis à Versailles en 2030. Les travaux de génie civil en gare d'Orly ont été finalisés en 2024. Les premiers rails seront posés dès 2025, tandis que les essais des trains sont prévus pour 2026.

◆ Paris-Le Bourget :

Les études d'avant-projet de la future esplanade accompagnant la gare de la Ligne 17 sont en cours de finalisation. Les études de projet débiteront prochainement, avec un lancement des travaux prévu pour début 2026. [KPI 9]

One Group - Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable

L'axe stratégique One Group vise (i) la consolidation du réseau groupe (ii) la mobilisation et la fédération des expertises du groupe avec le renforcement des filières métier et (iii) le développement d'un groupe multi-local respectueux des diversités géographique et culturelles.

- ◆ À la suite de l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années supplémentaires, la maturité moyenne du portefeuille de concessions du Groupe ADP s'établit à 32 ans en 2024. [KPI 11]
- ◆ En 2024, le niveau des dépenses d'achats pour les aéroports parisiens s'est maintenu à un niveau comparable à celui de 2019 et de 2023. La chaîne de valeur amont reste majoritairement locale, avec 84,2 % des achats réalisés auprès de fournisseurs locaux, et une part croissante dédiée aux petites et moyennes entreprises (25,9 %). Cette progression illustre l'engagement du Groupe ADP et de ses prescripteurs à privilégier les circuits courts et à soutenir les PME, dans la mesure où la nature des besoins, la disponibilité des partenaires locaux et les règles de la commande publique le permettent. [KPI 15]

Shared Dynamics - Innover, accompagner & responsabiliser

L'axe stratégique Shared dynamics vise à (i) accélérer l'innovation et favoriser l'agilité dans la conduite des projets, (ii) à attirer et fidéliser des talents et (iii) développer une culture de la responsabilité à travers l'engagement citoyen individuel des salariés.

- ◆ En 2024, le Groupe ADP présente un bilan significatif de son engagement citoyen, grâce à une forte mobilisation de ses collaborateurs. 560 collaborateurs ont participé à 496 journées d'impact dans le cadre du Mois de l'engagement, contre 300 en 2023, établissant ainsi un nouveau record. Par ailleurs, 378 collaborateurs ont contribué à 317 journées d'impact lors des Séminaires solidaires, tandis que trois collaborateurs ont totalisé 357,5 journées au titre du mécénat de compétences en fin de carrière. Pour atteindre l'objectif ambitieux de 5 000 journées d'impact d'ici 2025, le Groupe ADP intensifie ses actions, en diversifiant ses initiatives : missions ponctuelles, campagnes collectives et événements citoyens tels que la Journée de la Terre. Parallèlement, la Fondation Groupe ADP célèbre son 10^e anniversaire, avec le lancement de nouvelles initiatives solidaires au programme. [KPI 19]
- ◆ Le Groupe ADP poursuit activement sa démarche visant à atteindre l'objectif ambitieux de former 100 % de ses collaborateurs à l'Éthique et la Compliance. En 2024, le taux de formation a atteint 95 % pour ADP SA, tandis que TAV Airports et AIG enregistrent respectivement 83 % et 81 %. Ces résultats témoignent des efforts constants déployés pour sensibiliser les collaborateurs, tout en adressant les défis liés à la mobilité des équipes. Afin d'uniformiser la culture Éthique et Compliance à travers l'ensemble de ses entités, le Groupe ADP propose également cet e-learning aux actifs co-contrôlé et non contrôlé. Concernant TAV Airports, le périmètre des collaborateurs concernés a été élargi cette année avec l'intégration des équipes opérationnelles, augmentant ainsi le nombre de personnes à former. Chez AIG, les efforts se sont intensifiés pour intégrer les nombreux nouveaux collaborateurs ayant rejoint l'entreprise. [KPI 20]

Calendrier financier²⁸

Conférence des résultats annuels de 2024

Une **conférence vidéo** (videocast en anglais) aura lieu le **jeudi 20 février 2025 à 11 h 00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

- ◆ Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)
- ◆ L'**inscription pour participer** à la session de **questions-réponses** est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

Publications financières

- ◆ Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2025 - Publication le 24 avril 2025, après bourse
- ◆ Résultats semestriels 2025 - Publication des résultats le 30 juillet 2025, après bourse
- ◆ Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2025 - Publication le 23 octobre 2025, après bourse

Assemblée générale & versement du dividende

- ◆ Assemblée générale des actionnaires²⁹ - 15 mai 2025
- ◆ Détachement du dividende³⁰ - 3 juin 2025
- ◆ Mise en paiement du dividende - 5 juin 2025

Déclarations prospectives

Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans ce document. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 12 avril 2024 sous le numéro D.24-0280 et ont, le cas échéant, été mis à jour dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2024. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce document.

Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2024, il a accueilli près de 364 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont plus de 103 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont près de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 158 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 342 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290.
RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur www.groupe-adp.com | [@GroupeADP](#) | [Groupe ADP](#)

²⁸ Sous réserve de modifications

²⁹ Sous réserve de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'Administration

³⁰ Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 15 mai 2025, et statuant sur les comptes 2024.

Annexe 1 – États financiers au 31 décembre 2024

Compte de résultat consolidé de l'année 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Chiffre d'affaires	6 158	5 495
Autres produits opérationnels courants	73	103
Achats consommés	(920)	(837)
Charges de personnel	(1 259)	(1 055)
Autres charges opérationnelles courantes	(2 031)	(1 705)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	47	(45)
EBITDA courant	2 068	1 956
<i>Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires</i>	33,6 %	35,6 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(791)	(792)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(292)	75
Résultat opérationnel courant	985	1 239
Autres produits et charges opérationnels non courants	9	4
Résultat opérationnel	994	1 243
Produits financiers	443	888
Charges financières	(595)	(1 115)
Résultat financier	(152)	(227)
Résultat avant impôt	842	1 016
Impôts sur les résultats	(326)	(232)
Résultat net des activités poursuivies	516	784
Résultat net des activités non poursuivies	–	–
Résultat net	516	784
Résultat net part du Groupe	342	631
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle	174	153
Résultat net par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	3,45	6,39
Résultat dilué par action (en euros)	3,45	6,39
Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	3,45	6,39
Résultat dilué par action (en euros)	3,45	6,39

Bilan consolidé au 31 décembre 2024

Actifs

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3 214	2 862
Immobilisations corporelles	9 299	8 656
Immeubles de placement	693	661
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 426	1 779
Autres actifs financiers non courants	1 688	1 537
Actifs d'impôt différé	73	52
Actifs non courants	16 392	15 547
Stocks	137	115
Actifs sur contrats	—	3
Clients et comptes rattachés	1 049	1 028
Autres créances et charges constatées d'avance	379	349
Autres actifs financiers courants	234	238
Actifs d'impôt exigible	30	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 958	2 343
Actifs courants	3 787	4 112
Actifs détenus en vue de la vente	0	1
TOTAL DES ACTIFS	20 179	19 660

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capital	297	297
Primes liées au capital	543	543
Actions propres	(28)	(30)
Résultats non distribués	3 813	3 806
Autres éléments de capitaux propres	(210)	(253)
Capitaux propres - part du Groupe	4 415	4 363
Participations ne donnant pas le contrôle	1 097	934
Total des capitaux propres	5 512	5 297
Emprunts et dettes financières à long terme	8 887	8 521
Provisions pour engagements sociaux	397	396
Autres provisions non courantes	51	49
Passifs d'impôt différé	519	416
Autres passifs non courants	812	756
Passifs non courants	10 666	10 138
Passifs sur contrats	—	3
Fournisseurs et comptes rattachés	790	1 021
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 355	1 239
Emprunts et dettes financières à court terme	1 785	1 866
Provisions pour engagements sociaux	39	42
Autres provisions courantes	17	38
Passifs d'impôt exigible	16	16
Passifs courants	4 001	4 225
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	20 179	19 660

Tableaux des flux de trésorerie consolidés de 2024

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat opérationnel	994	1 243
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	959	685
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(7)	(107)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	1 946	1 821
Variation du besoin en fonds de roulement	(139)	(62)
Impôts sur le résultat payés	(283)	(171)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	–	(1)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 524	1 587
Investissements corporels, incorporels et de placement	(1 089)	(1 009)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(80)	137
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(384)	(158)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	(18)	144
Variation des autres actifs financiers	(36)	(468)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	13	7
Produits provenant des cessions de participations non consolidées	32	100
Dividendes reçus	101	102
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 461)	(1 145)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	1 111	740
Remboursement des emprunts à long terme	(939)	(962)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(28)	(18)
Subventions reçues au cours de la période	8	18
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	–	–
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	–	–
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(377)	(309)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	(25)	(16)
Variation des autres passifs financiers	(24)	(24)
Intérêts payés	(298)	(291)
Intérêts reçus	114	141
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(458)	(721)
Incidences des variations de cours des devises	9	(10)
VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(386)	(289)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 341	2 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 955	2 341
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 958	2 343
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(3)	(2)

Annexe 2 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA courant** (précédemment désigné « EBITDA ») correspond à la mesure de la performance opérationnelle d'Aéroports de Paris et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles, à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA courant / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **L'endettement financier net ajusté (ou dette financière nette ajustée)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier net diminué des justes valeurs d'instruments dérivés consentis à des tiers et dont l'exercice ne représente pas une sortie de trésorerie.
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA courant, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA courant.

Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris** ou **Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ **Le trafic groupe** intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y-compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A la date du présent communiqué, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après. L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
Paris Aéroport	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
TAV Airports	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
	Ohrid	Macédoine du Nord
Zagreb	Croatie	
GMR Airports	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
ADP International	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar

Annexe 3 – Performance hors éléments ponctuels (performance hors éléments dits "one-offs")

Afin de proposer une analyse de la performance de l'activité du groupe ne prenant pas en compte les événements ponctuels, c'est-à-dire la performance excluant les éléments se produisant sur une période de temps limitée (éléments dits « one-offs »), Groupe ADP présente ci-dessous :

- ◆ la liste des éléments « one-offs » identifiés en 2023 et en 2024 ;
- ◆ le calcul de l'EBITDA courant hors one-offs, de la marge d'EBITDA hors one-offs et du RNPG hors one-offs pour ces deux exercices.

2023 hors one-offs

en millions d'euros	2023	Détails
EBITDA courant	1,956	
Total des éléments one-offs	2	
dont charges courantes	12	Charges liées à la préparation des JOP 2024 et autres
dont autres charges et produits	+25	Provision liée à la préparation des JOP 2024
dont autres charges et produits	(35)	Vente de capacités électriques excédentaires à Paris
EBITDA courant hors one-offs	1,958	
Marge d'EBITDA hors one-offs	35.6%	

en millions d'euros - net des intérêts minoritaires	2023	Détails
Résultat net part du groupe	631	
Total des éléments one-offs	-79	
dont éléments one-offs à l'EBITDA	2	
dont dot. aux amortissements et dépréciations	-1	Reprise de provision sur AIG ; autres dépréciations one-offs
dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(42)	Gain sur la cession partielle de Tibah ; gain sur traitement comptable de l'hyperinflation en Turquie ; autres one-offs
dont autres charges et produits opérationnels	(4)	Cession titres Extime F&B ; Amende versée par ADP Ingénierie (CJIP)
dont résultat financier	-34	Reprise de provision sur prêt d'actionnaire à Tibah ; variation de la juste valeur des FCCBs ; autres one-offs
dont impôts sur les résultats	-	Comptabilisation de l'hyperinflation en Turquie, compensée par l'imposition sur les tremblements de terre en Turquie
Résultat net part du groupe hors one-offs	552	

2024 hors one-offs

en millions d'euros	2024	Détails
EBITDA courant	2,068	
Total des éléments one-offs	(4)	
dont chiffre d'affaires	9	Avoirs correctifs sur exercices antérieurs
dont charges courantes	28	Dépenses liés aux JOP 2024 ; dégrèvements de taxe foncière à Paris
dont autres charges et produits	(42)	Reprise de la provision relative aux JOP 2024 ; Reprise d'un actif immobilier en pleine propriété ; Impact de la cession d'ADP Ingénierie ;
EBITDA courant hors one-offs	2,064	
Marge d'EBITDA hors one-offs	33.5%	

en millions d'euros - net des intérêts minoritaires	2024	Détails
Résultat net part du groupe	342	
TOTAL DES ÉLÉMENTS ONE-OFFS	296	
dont éléments one-offs à l'EBITDA	-3	
dont dot. aux amortissements et dépréciations	-20	Reprise de dépréciation AIG pour extension de la concession ; Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris ; Dépréciations d'actifs à l'international
dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	330	Impact comptable de la fusion GIL/GAL et réévaluation de la juste valeur des FCCBs
dont résultat financier	-11	Produits sur FCCBs & autres
Résultat net part du groupe hors one-offs	638	

Annexe 4 – Impact des changements de méthode comptable et de périmètre dans les comptes du segment Commerces & Services

Pour rappel, des changements sont intervenus en 2024 dans la comptabilisation du segment Commerces et Services :

- ◆ le nouveau contrat avec Lagardère Travel Retail, co-actionnaire à 50 % de la société Extime Travel Essentials Paris, entraîne un changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires depuis le 1^{er} février 2024. Les comptes consolidés du Groupe ADP intègrent ainsi depuis cette date l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials Paris, contre un chiffre d'affaires et des charges nets des coûts directs auparavant ;
- ◆ les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à la prise participation de 50 % du capital de la société par Select Service Partner en octobre 2023, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ;
- ◆ les comptes de la société SDA Croatie, précédemment comptabilisés au sein du segment International, sont désormais comptabilisés au sein du segment Commerces & Services ;
- ◆ les recettes issues des activités d'hospitalité, précédemment classées au sein des « Autres produits », sont désormais comptabilisés classées au sein des « Autres produits commerciaux et d'hospitalité », avec le chiffre d'affaires des sociétés Extime PS Inc. et PEG, acquises en octobre 2024 (la contribution de ces entités est non-significative en 2024).

Afin de permettre la comparabilité entre l'exercice 2024 et 2023, sont présentés ci-dessous :

- ◆ un résumé des comptes du segment Commerces et Services tels que publiés en 2024 et en 2023 ;
- ◆ (1) L'impact sur le chiffre d'affaires du segment Commerces et Services en 2023 dans l'hypothèse où la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials Paris (ex-Relay@ADP) appliquée est la même que celle qui est appliquée depuis le 1^{er} février 2024 ;
- ◆ (2) L'impact sur le chiffre d'affaires du segment Commerces et Services en 2023 dans l'hypothèse où les comptes de la société Extime Food & Beverage Paris avaient été comptabilisés par Aéroports de Paris selon la méthode de la mise en équivalence sur l'ensemble de l'exercice, c'est-à-dire selon le même mode de consolidation que celui qui est appliqué en 2024 ;
- ◆ (3) L'impact sur le chiffre d'affaires du segment Commerces et Services en 2023 dans l'hypothèse où les comptes de la société SDA Croatie étaient comptabilisés au sein de ce segment en 2023, comme c'est le cas dans les comptes au 31 décembre 2024 ;
- ◆ (4) L'impact sur le chiffre d'affaires du segment Commerces et Services en 2023 dans l'hypothèse où les activités d'hospitalité étaient comptabilisées au sein des activités commerciales, comme c'est le cas dans les comptes au 31 décembre 2024 ;
- ◆ (5) Un résumé (non audité) des comptes du segment Commerces et Services en 2023 tenant compte des 4 changements comptables précités.

en millions d'euros	2024 publié	2023 publié	Non audité							Var (M€)	Var. (%)
			(1) Méthode comptable Extime Travel Essentials Paris	(2) Extime Food & Beverage Paris	(3) Reclassement SDA Croatie	(4) Reclassement hospitalité	(5) 2023 retraité (non audité)				
Chiffre d'affaires	1 930	1 766	+56 M€	(40 M€)	+18 M€	-	1 800	+130 M€	+7,2 %		
Activités commerciales	1 281	1 135	+56 M€	(42 M€)	+18 M€	+14 M€	1 181	+100 M€	+8,5 %		
Extime Duty Free Paris	819	756					756	+63 M€	+8,3 %		
Extime Travel Essentials Paris (ex-Relay@ADP)	182	118	+56 M€				174	+8 M€	+4,6 %		
Autres Boutiques et Bars & restaurants	126	159		(42 M€)			117	+9 M€	+7,7 %		
Publicité	72	55					55	+17 M€	+30,9 %		
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	21	-			+18 M€		18	+3 M€	+16,7 %		
Autres produits commerciaux et d'hospitalité	61	47				+14 M€	61	- M€	- %		
Parcs et accès	178	173		-			173	+5 M€	+2,9 %		
Prestations industrielles	203	198		-			198	+5 M€	+2,5 %		
Recettes locatives	202	179		+2 M€			181	+21 M€	+11,6 %		
Autres produits	62	82		-		(14 M€)	68	(6 M€)	(8,8 %)		
EBITDA Courant	735	778	-	(1 M€)	(1 M€)	-	776	(41 M€)	(5,3 %)		